



## Recrutement élections municipales [saint-remi.ca](http://saint-remi.ca)



Vous souhaitez faire partie du personnel électoral de l'élection municipale du 7 novembre 2021 ? Le président d'élection de la Ville de Saint-Rémi est actuellement à la recherche de personnes disponibles, débrouillardes et intègres afin de remplir diverses fonctions.

Postes à combler :

- Scrutateur
- Secrétaire de bureau de vote
- Préposé à l'accueil informatisé
- Membre de la table de vérification de l'identité des électeurs
- Réviseur et agent réviseur (Commission de révision)

Exigences :

- Être une personne fiable, disponible, impartiale, posséder un bon jugement et une bonne connaissance du français parlé et écrit.
- Une expérience jugée pertinente dans le processus électoral sera prise en considération.

Toutes les personnes intéressées à travailler lors du **jour du scrutin le 7 novembre 2021** ou lors du **jour du vote par anticipation le 31 octobre 2021** sont invitées à soumettre leur candidature en remplissant le formulaire de recrutement du personnel électoral en ligne ([saint-remi.ca](http://saint-remi.ca)) ou en communiquant avec monsieur Patrice de Repentigny, président d'élection:

- Téléphone : 450 454-3993, poste 5112
- Courriel : [pderepentigny@ville.saint-remi.qc.ca](mailto:pderepentigny@ville.saint-remi.qc.ca).

## CLINIQUE MOBILE DE DE VACCINATION

Date : 26 août dès 15 h 30

Lieu : Gloriette de l'église (840, rue Notre-Dame)

Doses limitées  
Premier arrivé, premier servi

[santemonteregie.qc.ca/ouest](http://santemonteregie.qc.ca/ouest)



## L'EAU, UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE

Informations données aux utilisateurs du réseau d'aqueduc municipal

Le **niveau 1 (vert)** est présentement en vigueur. Tout comme vous, nous souhaitons que cela demeure ainsi. **C'est pourquoi nous vous demandons de poursuivre vos efforts et de continuer d'utiliser l'eau de façon raisonnable. La situation s'est stabilisée, mais elle reste sensible.** Des employés municipaux circuleront afin de s'assurer que les consignes suivantes sont respectées.

### NORMES SUR L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU

PERMIS - NIVEAU VERT	
Quand	Quoi
<b>En tout temps</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrosage manuel pour des fins d'arrosage de pelouse, jardins, fleurs, arbres ou autres végétaux (ex. : à l'aide d'un arrosoir ou d'un récipient du même type)</li> <li>• Arrosage d'un véhicule ou toute autre construction <b>seulement lorsque le tuyau est muni d'un pistolet d'arrosage</b></li> </ul>
<b>Les dates paires</b>	Pour les adresses <b>paires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrosage automatique pour des fins d'arrosage de pelouse, jardins, fleurs, arbres ou autres végétaux entre 20 h et 22 h</li> <li>• Arrosage de <b>type gicleur automatique</b> entre 3 h et 5 h</li> <li>• Remplissage partiel d'une piscine ou d'un spa (maximum 15 cm d'eau)</li> </ul>
<b>Les dates impaires</b>	Pour les adresses <b>impaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrosage automatique pour des fins d'arrosage de pelouse, jardins, fleurs, arbres ou autres végétaux entre 20 h et 22 h</li> <li>• Arrosage de <b>type gicleur automatique</b> entre 3 h et 5 h</li> <li>• Remplissage partiel d'une piscine ou d'un spa (maximum 15 cm d'eau)</li> </ul>
<b>Permis obligatoire</b>	<b>Nouvelle pelouse ou nouvel aménagement paysager</b> : Un propriétaire qui installe ou fait installer une nouvelle pelouse, une haie, ou un aménagement paysager peut, sur obtention d'un permis, procéder à l'arrosage entre 20 h et 23 h
<b>Remplissage complet d'une piscine ou d'un spa :</b> <b>Autorisé seulement jusqu'au 16 mai 2021</b>	
INTERDIT EN TOUT TEMPS	
<b>En tout temps</b>	Lavage de l'asphalte, de trottoirs ou de stationnement Utilisation d'un boyau sans pistolet d'arrosage (sauf pour le remplissage des piscines et spas)
* Veuillez noter qu'en cas de niveau jaune ou rouge, des normes différentes, qui vous seront communiquées en temps et lieu, s'appliquent. Le règlement est disponible sur notre site Internet : <a href="http://saint-remi.ca">saint-remi.ca</a>	



Prochaine séance  
du conseil municipal  
20 / 09 / 2021 à 20 h

Prochaine séance  
de la cour municipale à  
huis clos  
09 / 09 / 2021 à 13 h et 18 h

**Mairie**  
450 454-3993  
105, rue de la Mairie,  
Saint-Rémi QC J0L 2L0

**Heures d'ouverture**  
du lundi au jeudi de  
8 h à 12 h et de  
13 h à 16 h 30  
Vendredi de 8 h à 13 h

**Bibliothèque**  
450 454-3993, poste 2419  
**Heures d'ouverture**  
Mardi et mercredi  
de 14 h à 20 h  
Jeudi et vendredi de  
9 h à 12 h et de 14 h à 20 h  
Samedi de 10 h à 16 h

**Écocentre**  
**Heures d'ouverture**  
Mercredi de 18 h à 21 h  
Vendredi de 13 h à 21 h  
Samedi de 9 h à 17 h  
Dimanche de 10 h à 16 h

**Loisirs / centre  
communautaire**  
450 454-3993, poste 5345

**En cas d'urgence**  
En dehors des heures  
d'ouverture, composez le  
310-4141 ou le 9-1-1

**COVID-19**  
1 877 644-4545  
[Quebec.ca/coronavirus](http://Quebec.ca/coronavirus)

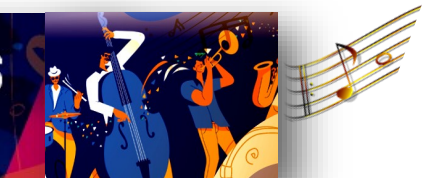
# L'Écho DE SAINT-RÉMI

Le 20 août 2021  
VOL. 25 N° 32

## LA VILLE VOUS INFORME...



## SOIRÉES MUSICALES Sous les étoiles



Pour la dernière *Soirée musicale sous les étoiles*, **Chico Band** vous transportera dans le Sud au rythme de la musique chaude d'origine latine. Cette formation est considérée comme étant l'orchestre Latino No.1 au Québec et avec raison. Déjà plus de 15 ans de fiesta! Tous les styles de la musique latine en un seul spectacle. Un répertoire varié qui convient à un public de tout genre.



Le spectacle aura lieu à **20 h 30** sur le parvis de l'église. En cas de pluie, la représentation aura lieu à l'intérieur du bâtiment. Si le spectacle est à l'extérieur, pensez à apporter vos chaises ou couvertures !

Détails de la programmation : [saint-remi.ca/nouvelles/soirees-musicales-sous-les-etoiles/](http://saint-remi.ca/nouvelles/soirees-musicales-sous-les-etoiles/)



## CINÉ PLEIN AIR **BONUS** LE 27 AOÛT, SORTEZ VOTRE POPCORN !

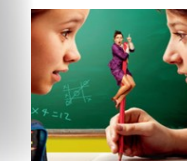


Dû à la popularité des soirées ciné plein air cette année, nous vous offrons un **programme double** le 27 août au parc Jean-Paul-Ferdais (69, rue des Merisiers).



### À 20 h 30 : Pierre Lapin 2 – Le fugueur

Béa, Thomas et les lapins forment désormais une famille recomposée, mais Pierre a beau faire tout son possible, il ne semble pas parvenir à se débarrasser de la réputation de voyou qui lui colle à la peau (de lapin). S'aventurant hors du potager, Pierre découvre un monde dans lequel ses menus délits sont appréciés, mais quand sa famille risque tout pour partir à sa recherche, Pierre doit choisir quel genre de lapin il veut être.



### À 22 h 10 : Au secours, j'ai rétréci ma prof

Félix, 11 ans, a des difficultés d'adaptation depuis que sa mère a déménagé aux États-Unis pour un nouveau travail. Lors de son premier jour d'école, il essaie de se concentrer sur ses cours jusqu'à ce qu'un groupe d'élèves s'en prenne à lui en l'enfermant dans une pièce prétendument hantée...

Pour plus d'informations : [www.ville.saint-remi.qc.ca](http://www.ville.saint-remi.qc.ca)

L'Écho DE SAINT-RÉMI





**AVIS PUBLIC**  
**PÉRIODE DE CONSULTATION ÉCRITE**  
**RÈGLEMENTS NUMÉRO V654-2021-19 ET V658-2021-01**

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro V654-2021-19 et le projet de règlement numéro V658-2021-01.

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 16 août 2021, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

TITRE ET NUMÉRO DU PROJET DE RÈGLEMENT	OBJET Le projet de règlement vise à :
Premier projet de règlement numéro V654-2021-19 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Règlement arbre et PIIA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>modifier les dispositions sur l'abattage des arbres;</li> <li>modifier les dispositions sur la protection des arbres durant les travaux;</li> <li>revoir les dimensions minimales des arbres obligatoires à planter;</li> <li>modifier les dispositions applicables aux zones boisées;</li> <li>revoir les dispositions sur le pourcentage d'espace vert minimal;</li> <li>modifier les dispositions relatives à l'aménagement des terrains dans le secteur centre-ville.</li> </ul>
Projet de règlement numéro V658-2021-01 amendant le règlement numéro V658-2017-00 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (Centre-ville)	<ul style="list-style-type: none"> <li>assujettir les demandes de permis de nouvelles constructions dans le secteur centre-ville au dépôt et l'analyse d'un PIIA.</li> </ul>

2. NOTE SPÉCIALE : L'assemblée publique de consultation devant porter sur ces projets de règlement est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, et ce, conformément aux arrêtés ministériels et décrets en vigueur ainsi qu'aux résolutions numéro 21-08-0214 et 21-08-0216. En conséquence, toute personne peut donc, jusqu'au 6 septembre 2021 à 16 h 30, transmettre au soussigné ses observations écrites au sujet des projets de règlement par la poste ou par courriel aux coordonnées ci-dessous :

**Service du greffe**  
 105, rue de la Mairie  
 Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0  
 Courriel : [pderepentigny@ville.saint-remi.qc.ca](mailto:pderepentigny@ville.saint-remi.qc.ca)

Pour être considérées, les observations doivent être faites en s'identifiant par son nom, son prénom et son adresse complète, et en indiquant aussi le numéro du projet de règlement. En outre, compte tenu de la nature de cette consultation, les observations et l'identité de leur auteur revêtent un caractère public.

3. Les projets de règlement ainsi qu'une présentation détaillée de chacun des projets peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville au [saint-remi.ca](http://saint-remi.ca) ou au bureau du soussigné, situé au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0, sur rendez-vous seulement, durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h. Il sera possible de prendre rendez-vous par courriel au [reception@ville.saint-remi.qc.ca](mailto:reception@ville.saint-remi.qc.ca) ou par téléphone au **450 454-3993, poste 1000**.

4. Seul le projet de règlement numéro V654-2021-19 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Règlement arbre et PIIA) contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

**AVIS PUBLIC - RÈGLEMENTS NUMÉRO V680-2021-04 ET V700-2021-03**

Avis public est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire tenue le 16 août 2021, le Conseil de cette Ville a adopté les règlements suivants :

Numéro	Titre	Description informative
V680-2021-04	Règlement numéro V680-2021-04 amendant le règlement complémentaire numéro V680-2019-00 concernant la circulation et le stationnement (Ajout du stationnement P12)	Ajout du stationnement public P12 (rue Lachapelle Est) et ajout d'une interdiction de stationner sur la rue Perras du côté des adresses impaires, au sud de la rue Saint-Paul.
V700-2021-03	Règlement numéro V700-2021-03 amendant le règlement numéro V700-2020-00 décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux (Tarification arbre)	Modification au coût du permis d'abattage d'arbre dans le cas d'une nouvelle construction ainsi que du coût du permis d'abattage d'arbre dans une zone boisée.

Ces règlements sont déposés au bureau du soussigné, à la Mairie sise au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi et accessibles sur le site Internet de la Ville à [saint-remi.ca](http://saint-remi.ca), où toute personne peut en prendre connaissance.


Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

**Donné à Saint-Rémi, ce 20 août 2021**  
**Patrice de Repentigny, notaire**  
**Greffier**

**AVANCEMENT DU DOSSIER DE LA SOLUTION GLOBALE EN EAU POTABLE**



Le 9 août, nous avons procédé, comme prévu, au changement de la pompe du puits n°13. Les résultats escomptés sont au rendez-vous. En effet, les ajustements effectués nous ont permis d'augmenter le nombre de gallons minute fourni par cette installation.



Également, les travaux de construction du nouveau réservoir, d'une capacité de 3000 m3, incluant le raccordement des 4 puits existants (n°6, n°10, n°11, n°13) ont débuté. À la suite de ces travaux, nous aurons deux réservoirs qui serviront à desservir l'ensemble du périmètre urbain en eau potable, ce qui doublera la capacité d'entreposage de l'eau potable. Détails : [saint-remi.ca/ville/portrait/carte-des-travaux/](http://saint-remi.ca/ville/portrait/carte-des-travaux/)

Pour en savoir plus sur les différentes étapes réalisées et à venir dans ce dossier, consultez notre site Internet : [saint-remi.ca/nouvelles/dossier-eau-potable-solution-globale-du-reseau-daqueduc/](http://saint-remi.ca/nouvelles/dossier-eau-potable-solution-globale-du-reseau-daqueduc/)

**Retour sur l'avis d'ébullition**

Notre équipe a investigué afin de comprendre ce qui s'est passé le 14 août. C'est une défaillance du réservoir, qui était rempli au maximum de sa capacité, qui a mené à une baisse importante dans le réseau. Malgré le fait qu'elle a été de très courte durée et qu'elle touchait qu'un seul secteur de la ville, la pression est descendue en dessous de 20 lb. Dans ce cas, nous avons l'obligation d'émettre un avis d'ébullition.

Par la suite, nous devons effectuer deux jours de tests. Si ces échantillons sont conformes aux normes du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, MELCC, l'eau peut être consommée sans précaution particulière. C'est ce qui a été fait lundi et mardi et c'est pourquoi nous avons levé l'avis d'ébullition le 18 août

À noter que ce réservoir et son fonctionnement, malgré plusieurs modifications, sont désuets. Il ne suffit plus pour répondre au besoin de notre Ville. C'est pour cette raison que notre solution globale comprend la construction d'un nouveau réservoir.